

**COMPTE RENDU REUNION
DU 21/05/2025 A 20H30**

Présents : Mme PROSPER Michèle, M. SAINT GUIRONS Joël, Mme MALLET Martine, M. POCHEZ Jean-Yves, M. MAMIQUE Florent, M. DARRICARRERE Olivier, Mme DUCAMP Delphine, M. DUPAYA Frédéric, Mme DUSSEAU Frédérique, Mme POUTOIRE Nathalie.

Absent(e)s excusé(e)s : M. LABEDADE Eric, M. LABE Olivier

Pouvoirs : M. LABEDADE Eric a donné pouvoir à Mme PROSPER Michèle
M. LABE Olivier a donné pouvoir à M. SAINT GUIRONS Joël

Mme le Maire, Michèle PROSPER, désigne Florent MAMIQUE, secrétaire de séance.

Avant de commencer la séance, Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir observer une minute de silence pour honorer la mémoire de M. Philippe DUBOURG, ancien maire de 2001 à 2020.

1- Approbation et signature du CR du 31/03/2025 :

Mme le Maire demande s'il y a des remarques à formuler concernant le compte-rendu de la séance du 31.03.2025.

Aucune n'est formulée.

Il est procédé au vote.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2- Délibération délégation de fonctions aux Adjoints :

Délibération D2025-16 : Délégation de fonctions aux Adjoints

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Maire de déléguer, et sous sa responsabilité, une partie de ses fonctions, aux Adjoints,

Vu la délibération du 29/05/2020 de délégation de fonctions aux Adjoints,

Considérant la nouvelle nomination d'un 2^e Adjoint au maire en la personne de Mme Martine MALLET par délibération D2021-22 en date du 15/09/2021,

Considérant qu'il y a lieu d'abroger et remplacer la délibération du 29/05/2020 afin de mettre à jour les délégations de fonctions aux Adjoints,

Le Maire informe le Conseil Municipal de sa décision.

Le Maire, décide de régulariser la délégation à effet rétroactif du 15/09/2021 et pour toute la durée du mandat :

à M. Joël SAINT GUIRONS, Premier Adjoint :

- pour la gestion du personnel communal
- pour les affaires forestières
- en matière de voirie
- en matière de matériel communal
- pour le suivi des fêtes et les relations avec les Associations

à Mme Martine MALLET, Deuxième Adjoint :

- pour les affaires financières : Finances de la Commune
- pour les affaires scolaires
- délégation de signature

à M. Jean-Yves POCHEZ, Troisième Adjoint :

- pour la gestion des déchets
- en matière de matériel communal
- en matière de bâtiments

3- FEC 2025 :

Délibération D2025-17 : FEC 2025

Après exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de faire procéder aux travaux de réaménagement d'une réserve incendie avec terrassement pour remise en état du sol, installation d'une citerne souple de 160 m3 et d'une clôture pour sécurisation du site, et de retenir les devis de :

* l'entreprise CITERNEO 37400 AMBOISE

(citerne souple 160m3) pour un montant de 3 823,49 € HT soit 4 588,19 € TTC.

* l'entreprise BARNEIX 40400 CARCARES-SAINTE-CROIX

(terrassement et stabilisation de la zone) pour un montant de 3 770,00 € HT soit 4 524,00 € TTC.

* l'entreprise PM Maçonnerie 40400 CARCARES-SAINTE-CROIX

(fourniture et pose d'une clôture rigide) pour un montant de 5 681,80 € HT soit 6 818,16 € TTC.

Soit un montant **Total : HT 13 275,29 €, TVA 2.655,06 €, soit TTC 15.930,35 €**

La dépense sera imputée en section d'investissement du budget communal 2025.

- Sollicite du Conseil Départemental des Landes une aide au titre du Fonds d'Equipeement des Communes (FEC) pour l'exercice 2025.

- Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent au dossier.

4- Informations diverses :

- Lotissement des Palombes, les acquéreurs du lot 15 se sont rétractés car leur demande de prêt a été refusée. Un couple a mis une option sur le lot 16.

- CDG40, proposition de convention d'adhésion au groupement de commande relatif à l'acquisition de prestations de service de vérification/contrôles réglementaires et maintenance des ERP/ERT pour les collectivités territoriales et autres personnes publiques des landes
A l'unanimité les élus ne souhaitent pas adhérer.

- CDG40, conventions cadre service remplacement et service social
Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la signature de la convention cadre pour le service remplacement mais ne souhaitent pas valider celle pour le service social.

- Mur ancienne école qui menace de s'effondrer. Deux devis reçus mais les prestations proposées sont différentes. Les deux entreprises vont être recontactées afin de définir plus précisément les travaux envisagés ainsi que la périodicité (il est souhaité que ce soit durant l'été avant la rentrée scolaire. Fonds de concours à demander pour ces travaux (subvention à hauteur de 50% du montant HT).

- Ministère des armées, courrier d'information reçu concernant la modernisation du recensement militaire pour les jeunes dès le jour de leurs 16 ans. Le recensement sera simplifié avec une application et un site internet moderne afin de faciliter les démarches des administrés (cela restera possible en mairie). Le déploiement progressif se fera entre septembre et décembre 2025.

- Conseil Départemental des Landes, courrier appel à projets Héritage JOP 2024 / Sport santé
A voir pour 2026.

- FDC40 (Fédération Départementale des Chasseurs des Landes), manifeste des chasseurs pour demander le droit à exister. Le samedi 17 mai, journée mondiale de lutte contre toutes les formes de discriminations, un appel à réaliser localement une action a été lancé par la FNC (Fédération Nationale des Chasseurs). L'ACCA de Carcarès-Sainte-Croix a proposé un rassemblement devant la mairie ce jour-là en présence de Mme le Maire et certains de ses élus.

La FDC40 lance également un appel à délibération des conseils municipaux.

Délibération D2025-18 : Défense de nos traditions suite à la décision de la Commission Européenne de saisir la Cour de Justice de l'Union Européenne d'un recours en manquement contre la France concernant la réglementation de la chasse du pigeon ramier (palombe) au filet

Vu la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages (directive « Oiseaux ») ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 424-4, R. 424-9 et R. 424-9-1 ;

Vu l'arrêté ministériel du 03 août 2009 relatif aux conditions de chasse de la palombe dans le département des Landes ;

Considérant la décision de la commission européenne de saisir la Cour de justice de l'Union européenne d'un recours contre la France pour non-respect des dispositions relatives à la chasse de la directive « Oiseaux », en particulier ses articles 8 et 9, risquant ainsi de mettre fin à la chasse traditionnelle de la palombe (pigeon ramier) en palombière ;

Considérant l'incompréhension que suscite cette décision communautaire compte tenu du caractère ancestral de cette activité, de son antériorité par rapport aux dispositions communautaires elles-mêmes, et de l'interprétation faites aujourd'hui de ces dispositions par la commission européenne pour faire condamner cette activité ;

Considérant que la palombe (pigeon ramier) connaît aujourd'hui une véritable explosion démographique au point de constituer un risque important pour l'agriculture obligeant le préfet des Landes à prendre régulièrement des arrêtés permettant la destruction du pigeon ramier (palombe) sur des secteurs identifiés ;

Considérant l'importance et l'attachement de nos populations à cette pratique, développée au sein de notre réseau associatif local, porteuse de valeur de vivre ensemble ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Demande** instamment que le Premier ministre intervienne en défense sur ce dossier auprès de la commission européenne pour s'opposer à la saisine de la Cour de Justice de l'Union Européenne.

- **Demande** que la stratégie de défense soit construite en collaboration avec les services du ministère de Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la pêche, de la Fédération Nationale des Chasseurs et de la Fédération départementale des chasseurs des Landes ;

ET DANS CETTE ATTENTE,

- **Emet** un avis défavorable sur la décision de la commission européenne de remettre en cause la chasse du pigeon ramier (palombe) au filet ;

- **Apporte** un soutien sans réserve en faveur de la chasse de la palombe au filet en palombière, activité cynégétique ancestrale pratiquée au cœur de nos territoires ;

- **Se dit** solidaire de l'ensemble des communes qui émettrons un même avis.

- Syndicat Adour Midouze, transmission d'un devis fait par l'entreprise APEXIA, pour réalisation d'un passage busé en remplacement de l'existant défectueux, d'un montant de 5 608,32 € TTC.

Les élus souhaitent qu'un autre devis soit demandé à l'entreprise BARNEIX.

- Mairie de Laglorieuse, transmission d'une pétition contre la réforme du mode de scrutin des communes de moins de 1 000 habitants, et invitation au rassemblement devant la Préfecture de Mont-de-Marsan le vendredi 23 mai 2025 à 14h30.

A l'unanimité les élus sont « Pour » la signature de cette pétition.

- ENGIE Green, mail concernant l'entretien du parc photovoltaïque.
Il y a 20 chèvres dans le parc photovoltaïque pour pallier l'entretien. Un rendez-vous va être pris pour aller voir sur site avec l'entreprise pour en discuter.

- Fête des 20 ans de l'école le vendredi 23 mai 2025 à 19h à l'école pour le vernissage de la fresque, suivi d'un verre de l'amitié offert par le SIVU devant la mairie, puis d'une soirée tapas organisée par l'APE à la salle du Foyer des Jeunes.

Fin de la séance à 22h05.

Michèle PROSPER	Joël SAINT-GUIRONS	Martine MALLET	Jean-Yves POCHEZ
Delphine DUCAMP	Frédéric DUPAYA	Frédérique DUSSEAU	Eric LABEDADE
Florent MAMIQUE	Nathalie POUTOIRE	Olivier LABE	Olivier DARRICARRERE